



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

**INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE**

Dossier suivi par
Micheline BILAS
Elisabeth BASTE-CATAYEE

Téléphone

05.96.52.27.28

Fax

05.96.52.27.29

Mel

Ce.ipr@ac-martinique.fr

**Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
cedex**

Schœlcher, le 19 septembre 2019

Micheline BILAS et Elisabeth BASTE-CATAYEE
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Mathématiques

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs
de Mathématiques
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Des collèges et lycées, publics et privés

Objet : Lettre de rentrée 2019

Référence : IPR//MJB/N° 19 –

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire 2019-2020 et adressons nos vœux de réussite aux professeurs stagiaires qui nous rejoignent. Nous vous remercions du travail accompli l'an passé. Nous adressons tous nos remerciements aux enseignants qui ont répondu à nos diverses sollicitations, notamment à ceux qui ont assumé des fonctions de tutorat ou de formation.

Ce courrier nous permet de vous communiquer les nouveautés et les points essentiels engageant les enseignants de mathématiques pour cette année scolaire. Des compléments d'information ainsi que de nombreuses ressources sont accessibles en suivant les liens hypertexte de ce document et disponibles sur notre site académique. Ils pourront faire l'objet de courriels ultérieurs à votre adresse professionnelle. La consultation régulière de votre messagerie académique est donc essentielle.

Madame Christine NOUEL et Monsieur Serge LOUISE, chargés de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale, nous apportent leur aide pour vous accompagner dans vos pratiques et dans l'élaboration de vos projets.

L'Inspecteur Général de Mathématiques en charge de l'académie est, pour cette année encore, Monsieur Xavier SORBE.

INFORMATIONS GENERALES

Année des Mathématiques

L'année 2019-2020 est déclarée « [Année des Mathématiques](#) ». Plusieurs temps forts sont programmés :

- Ouverture le 2 octobre 2019 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne ;
- Un temps en académie en janvier (semaine du 27 janvier à privilégier) sur le thème « Mathématiques et numérique » ;
- La semaine des mathématiques (du 9 au 15 mars 2020).

Plan VILLANI-TOROSSIAN

Le rapport Villani-Torossian présenté le 12 février 2018, propose « [21 mesures pour l'enseignement des mathématiques](#) ». Une partie importante de ce plan, qui concerne des aspects spécifiques de la discipline, figure dans le plan mathématiques académique.

Les recommandations de ce rapport concernant des aspects spécifiques de la discipline sont : la place du calcul, des opérations et de la résolution de problèmes à l'école (mesure 11), le rôle du cours et de la preuve en mathématiques dans le secondaire, la clarification des programmes (mesure 13), la mémorisation et la place des automatismes sur l'ensemble de la scolarité (mesure 12), la focale sur le triptyque manipulation-verbalisation-abstraction à tous les niveaux de la scolarité.

Plan « mathématiques »

En lien avec le plan Villani-Torossian, a été élaboré pour la période 2018-2022 un plan « mathématiques ». Vous le trouverez sur le [site académique](#).

Chaque établissement devra élaborer une déclinaison des axes du plan mathématiques académique en concertation avec le groupe de pilotage de ce plan.

« Expression Orale Libre (EOL) »

Le projet EOL est une impulsion académique forte et innovante inscrite dans l'ambition 2 « Garantir la maîtrise des fondamentaux » du projet académique 2018-2022. Il s'agit d'un exercice d'Expression Orale Libre quotidien, organisé par la direction de l'établissement et les professeurs principaux et mis en œuvre par tous les enseignants selon une planification établie. Ce nouveau rituel pédagogique et méthodologique concerne tous les élèves du CP à la Terminale.

AU NIVEAU DU COLLEGE

Programmes, ressources pour faire la classe et préparer au DNB

Quelques ajustements aux programmes de [cycle 3](#) et de [cycle 4](#) sont parus au [bulletin officiel n°30 du 26 juillet 2018](#) et sont entrés en vigueur depuis la rentrée 2018.

Ces programmes réaffirment l'importance de :

- la place du calcul ;
- l'acquisition d'automatismes (favorisée par la mise en places d'activités rituelles, notamment de calcul (mental ou réfléchi));
- la résolution de problèmes et l'acquisition de compétences (qui supposent de disposer d'automatismes) ;
- la formation au raisonnement et l'initiation à la démonstration ;
- la trace écrite de cours claire, explicite et structurée qui récapitule de façon organisée les connaissances, les procédures et les stratégies étudiées.

En complément, des [repères annuels de progression et des attendus de fin d'année](#) ont été publiés sur Eduscol. Ils sont applicables dès cette rentrée.

Les [évaluations en classe de sixième](#) se dérouleront cette année entre le lundi 30 septembre et le vendredi 18 octobre 2019. Ce test de positionnement permet d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles.

Dispositif « Devoirs faits »

Pour rappel, ce [dispositif](#) est proposé aux élèves qui le souhaitent. Il correspond à une réelle et importante attente, tout en contribuant à la réduction des inégalités pouvant exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants.

La réussite et l'efficacité de cette action nécessitent :

- une réflexion collective de l'ensemble de l'équipe pédagogique de chaque classe et une concertation sur les objectifs et les modalités du dispositif en lien avec la nature et les objectifs du travail hors de la classe ;
- la connaissance des attentes du professeur de la classe par les personnes encadrant les collégiens.

Si vous n'intervenez pas dans ce dispositif, nous vous encourageons à assister à quelques-unes de ces séances afin de mieux comprendre comment les élèves qui vous sont confiés apprennent et travaillent.

AU NIVEAU DU LYCEE

Réforme du lycée général et technologique

La mise en œuvre de la [réforme du lycée général et technologique](#) s'applique dès cette rentrée scolaire pour les classes de seconde et de première. Elle se poursuivra à la rentrée 2020 pour la terminale. Les [nouveaux programmes de lycée et des ressources](#), notamment sur les automatismes et sur l'algorithmique et programmation, sont parus et accessibles sur le site d'Eduscol.

En classe de seconde, le [test numérique de positionnement](#) de mathématiques se déroulera entre le lundi 16 septembre et le vendredi 4 octobre 2019. Les résultats permettront d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de lui **proposer un accompagnement personnalisé adapté** et de remédier à ses difficultés éventuelles.

Laboratoires de mathématiques

Destiné aux enseignants, le laboratoire de mathématiques, en lien avec l'enseignement supérieur, est conçu comme un lieu de formation permanente et de réflexion disciplinaire, didactique et pédagogique des équipes de mathématiques. Il participe à la formation continue et au développement professionnel des enseignants. C'est un projet à l'échelle de l'établissement qui renforce l'efficacité et consolide l'esprit d'équipe.

L'objectif, pour cette année, est de poursuivre la dynamique engagée dans certains établissements, de créer de nouveaux laboratoires en lycée et d'en implanter en collège en les ouvrant aux professeurs des écoles de proximité.

Clubs de mathématiques

Le club de mathématiques au sein d'un établissement scolaire est considéré comme une activité périscolaire facultative, en lien avec les mathématiques, organisée au niveau de l'établissement et qui favorise les complémentarités avec les enseignements donnés dans le cadre scolaire. Il doit s'inscrire dans la durée et proposer un travail articulé sur des centres d'intérêt communs et non sur l'âge ou le niveau scolaire.

Les clubs offrent un contexte basé sur le volontariat et constituent un levier pédagogique et didactique. En complément du cours, ils sont centrés sur le plaisir de la découverte et de la pratique des mathématiques. Ils permettent de mettre en œuvre une pédagogie de projet, de développer l'autonomie des élèves dans le cadre d'un travail collectif, de favoriser la recherche, l'expérimentation, la manipulation et la verbalisation, ou de proposer des approfondissements des notions travaillées en classe.

L'objectif, pour cette année, est de pérenniser les clubs existants, d'en créer de nouveaux, et de travailler sur l'explicitation des apprentissages en mathématiques à travers les activités proposées.

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Comme chaque année, une lettre de rentrée précisant les nouveautés vous parviendra très prochainement.

VIE DE LA DISCIPLINE

Programme Académique de Formation (PAF)

Les actions de formation sont consultables sur le site académique. Vous trouverez en annexe les actions proposées en mathématiques. Vous pouvez informer le coordonnateur académique de formation, Mme Karine ALEXIA (karine.alexia@ac-martinique.fr) de votre candidature.

Promotion et la valorisation de la discipline

Nous vous demandons de contribuer à susciter chez les élèves le goût des sciences et de la recherche et à leur donner une image positive des mathématiques. Cette promotion et cette valorisation doivent être faites dans le cadre de votre classe, mais aussi en favorisant la participation de vos élèves à ces manifestations.

- [Fête de la science](#) du 9 au 17 novembre 2019 ;
- [Semaine des maths](#) sur le thème « Mettons en scène les mathématiques » du 9 au 15 mars 2020 ;
- [Rallye Mathématique des Antilles](#) de janvier à mars 2020 ;
- [Olympiades de Mathématiques](#) le 11 mars 2020 (vous pouvez entraîner vos élèves en utilisant les [annales](#) qui sont accessibles sur le site de l'APMEP) ;
- Concours divers ([Calcul@TICE](#), [Al-Kindi](#), [Algoréa](#), [Castor informatique](#), ...).

Rendez-vous de carrière

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants comporte deux éléments complémentaires : un accompagnement des personnels enseignants tout au long de leur parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle. Trois rendez-vous de carrière sont prévus : au 6e, 8e et 9e échelon (pour l'accès à la hors classe). Vous trouverez plus de détails sur le [guide du rendez-vous de carrière](#).

Site disciplinaire de l'Académie

Ce [site](#) vous offre des informations générales et des documents pédagogiques dont certains sont propres à l'académie. Vous y trouverez la liste des documents à nous transmettre dans le cadre d'une visite d'accompagnement. Il doit aussi permettre de mutualiser les expériences. Nous vous encourageons donc à nous envoyer vos propres documents (progressions, devoirs communs, cours, utilisation des TICE...) aux adresses électroniques suivantes :

micheline.bilas@ac-martinique.fr et elisabeth.baste-catayee@ac-martinique.fr

Micheline BILAS et Elisabeth BASTE-CATAYEE